

REGLEMENT DE LA COUPE DU CONSEIL GENERAL DES LANDES

Article 1 : le Conseil Général des Landes met en compétition, pour la saison sportive 2006 une coupe dite «Coupe du Conseil Général des Landes».

Cette coupe est destinée à récompenser l'écarteur landais qui aura obtenu les meilleurs résultats sur l'ensemble des concours landais organisés durant l'année, concours auxquels participeront les cuadrillas et ganaderias de formelle (écarteurs titulaires de la licence n° 1).

Article 2 : Les règlements des concours landais qui participeront à cette coupe devront avoir obtenu l'accord de la FFCL.

Article 3 : Il sera attribué après chaque concours landais :

	5 cuadrillas et plus	4 cuadrillas	3 cuadrillas	2 cuadrillas
1er	8 points	6 points	5 points	3 points
2ème	6 points	4 points	3 points	1 point
3ème	5 points	3 points		
4ème	4 points	2 points		
5ème	3 points			
6ème	2 points			

Dans le cas d'ex aequo dans le classement d'un concours, les points attribués seront partagés également.

Article 4 : Après le dernier concours de la saison tauromachique, une addition de points permettra de procéder au classement général en vue de l'attribution de la Coupe du Conseil Général des Landes.

L'écarteur ayant obtenu le meilleur total sera déclaré vainqueur. En cas d'ex aequo, le premier sera celui qui aura obtenu le plus grand nombre de premières places.

Si les ex aequo n'étaient pas encore départagés, on totaliserait les deuxièmes places, le plus grand nombre donnant le vainqueur de cette compétition.

Article 5 : La remise de la coupe aura lieu à l'occasion d'une grande manifestation tauromachique.

Article 6 : La FFCL est chargée de l'application de ce règlement.

Dans le cas où un écarteur ne termine pas la finale du concours à laquelle il a participé (du fait de blessure) et lorsqu'il n'aura pas été remplacé, il sera classé et marquera le ou les points attribués à son classement.